



HAUTE AUTORITE POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

---

**DECLARATION DE SITUATION PATRIMONIALE**

en qualité de : *CLAIRE DE BAGNOLÉ*

NOM: *DI MARTINO*

PRENOM: *Tony*

- Déclaration de début de mandat
- Déclaration de fin de mandat

Date de nomination ou d'entrée en fonctions : *5/4/2014*  
Date de renouvellement ou de fin de fonctions :

### Indications générales

- 1) L'ensemble des biens doit être déclaré, y compris ceux détenus à l'étranger et ceux n'entrant pas dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune. Pour ce motif, la production d'une déclaration faite au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune ne dispense pas de remplir la présente déclaration de patrimoine. Cette déclaration peut être accompagnée des pièces et justificatifs utiles. Les biens sont évalués à la date du fait générateur de la déclaration comme en matière de droits de mutation à titre gratuit.
- 2) En vertu du II de l'article L.O. 135-1 du code électoral et du II de l'article 4 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 susvisée, la déclaration de situation patrimoniale doit faire apparaître s'il s'agit de biens propres, de biens indivis ou de biens de la communauté. S'il s'agit de biens indivis, le déclarant précise la part des droits indivis.
- 3) En vertu des mêmes dispositions, la Haute Autorité devant apprécier la variation de votre patrimoine, la déclaration doit comporter la présentation des événements majeurs ayant affecté la composition du patrimoine depuis la précédente déclaration (achats, ventes de biens immobiliers, d'entreprises, de fonds de commerce, de clientèles, de charges ou d'offices, emprunts contractés, successions reçues, libéralités reçues ou faites, partages suite à divorce,...), ainsi que les variations de la valeur du patrimoine qui en ont résulté.
- 4) La mention "néant" doit être portée dans les rubriques non remplies.
- 5) La déclaration doit être signée personnellement et chaque page paraphée.

**Pour les dirigeants d'organismes publics,**

- Nom de la société: *néant*
- Nom de la société-mère ou du groupe: *néant*
- Chiffre d'affaires (pour les SEM): *néant*
- Nb de logements (pour les OPH et OPHLM): *néant*

**Renseignements personnels :**

Année de naissance: *29/01/1968*  
Profession: *Attaché principal (chargé de mission - fonction Postes Techniques)*  
Régime matrimonial: *Marié sous le régime de la séparation de biens*  
Autres mandats ou fonctions: *Conseiller communal ESR Exurb.*  
Adresse à utiliser pour le courrier: *[redacted]*  
Coordonnées téléphoniques: *[redacted]*  
Mail à utiliser pour le courriel: *[redacted]*

## I - Immeubles bâtis et non bâtis

Adresse, nature du bien <sup>1</sup> , superficie	Origine de propriété (acquisition, succession, donation, ...) Nom du précédent propriétaire	Régime juridique du bien <sup>2</sup>	Date d'acquisition	Prix d'acquisition et montant des travaux effectués depuis	Valeur vénale <sup>3 4</sup> à la date de la déclaration
<p>- Appartement  <del>_____</del>            93170 Bagneux</p> <p>- 1/8<sup>e</sup> d'une            maison individuelle  <del>_____</del>  <del>_____</del>            (C.H. et C.) Italie</p>	<p>Acquisition</p> <p>Succession</p>	<p>Bien propre</p> <p>Bien indivis</p>	<p>24/8/1998 (VEPA)</p> <p>—</p>	<p>850 000 francs (129 573 euros)</p>	<p>340 500 euros (estimation)</p> <p>21192 euros</p>

<sup>1</sup> Appartement - Maison individuelle - Local commercial - Terrain, Terres agricoles et autres - Garage

<sup>2</sup> Bien propre - Bien commun - Bien indivis - Propriété directe - SCI

<sup>3</sup> Ne donner la valeur vénale que des parts que vous détenez et non la valeur globale du bien

<sup>4</sup> Ne pas appliquer d'abattement sur la résidence principale

**II - Valeurs mobilières :****1° - Valeurs non cotées en bourse**

Dénomination et objet de l'entreprise	Prix d'acquisition	Valeur actuelle	Pourcentage de participation dans le capital social
<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>

Pour les déclarations de fin de mandat, de renouvellement ou de cessation d'une fonction, il y a lieu de préciser, en cas de variation de la valeur des parts, ce qui relève des résultats de l'entreprise et ce qui relève des versements que vous avez pu effectuer.

**2° - Valeurs cotées en bourse et placements divers<sup>5</sup>,**

Il convient d'identifier l'établissement teneur du compte et le numéro de compte

Portefeuille, nature du placement	Valeur à la date de la déclaration
<i>rien</i>	<i>rien</i>

Pour les déclarations de fin de mandat, de renouvellement ou de cessation d'une fonction, il y a lieu de préciser la variation de ces valeurs, en indiquant la part qui relève de l'évolution des cours boursiers et de la capitalisation des revenus de ces placements, d'une part, et celle qui relève des versements directs ou des prélèvements que vous avez effectués, d'autre part.

*rien*

<sup>5</sup> SICAV, Fonds Communs de Placements, SCPI, PEA, etc

**III - Assurances vie**

Il convient d'identifier l'établissement teneur du contrat et les références de chaque contrat

Nature et date de souscription du contrat	Valeur de rachat
<i>neant</i>	<i>neant</i>

**Pour les déclarations de fin de mandat, de renouvellement ou de cessation d'une fonction, il y a lieu de préciser la variation de ces valeurs, en indiquant la part qui relève du taux minimum garanti du capital lors de la souscription de votre contrat d'assurance-vie, d'une part, et celle qui relève des versements périodiques ou libres ou des retraits que vous avez effectués, d'autre part.**



**V - Les biens mobiliers divers (notamment : les meubles meublants, les collections, objets d'art, bijoux, or, pierres précieuses) d'une valeur égale ou supérieure à 10 000 euros**

*Valeur d'assurance ou évaluation personnelle à la date de la déclaration, ou à défaut valeur d'acquisition.*

Bien	Valeur à la date de la déclaration
<i>rien</i>	<i>rien</i>

VI - Véhicules terrestres à moteur, bateaux, avions, etc

Nature	Marque	Année d'achat	Valeur d'acquisition	Valeur actuelle
<i>rien</i>	<i>rien</i>	<i>rien</i>	<i>rien</i>	<i>rien</i>

VII - Fonds de commerce ou clientèles, charges et offices

Nature	Actif	Endettement	Résultat fiscal
<i>rien</i>	<i>rien</i>	<i>rien</i>	<i>rien</i>

VIII - Autres biens, dont les comptes courants de société d'une valeur égale ou stock-options d'une valeur supérieure à 10 000 euros

Nature	Valeur à la date de la déclaration
rien	rien

IX - Biens mobiliers, immobiliers et comptes détenus à l'étranger

Nature	Valeur à la date de la déclaration
<p>rien sauf            1/8<sup>e</sup> d'une maison individuelle            13, via Juca d'astore 66050 Forci (14)            Italie.</p>	<p>1/8<sup>e</sup> de 21 192 euros</p>

**X - Passif**

Organisme prêteur ou nom et adresse du créancier	Nature, date et objet de la dette	Montant total et durée de l'emprunt	Somme restant à rembourser à la date de la déclaration	Montant des mensualités
<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>

XI - Revenus perçus depuis le début du mandat ou des fonctions au titre desquels la déclaration est déposée :

Année : 20.1.14. (à compter d'Avril 2014)	DECLARANT	CONJOINT-COMMUNAUTE
Indemnités d'élu	107,81 euros nets (conseils communicaux)	rien
Traitements, Salaires	33 838,38 euros nets (salaire hors département 93)	rien
Pensions, Retraites, Rentes	rien	rien
Revenus professionnels (BNC, BIC)	rien	rien
Revenus de capitaux mobiliers	rien	rien
Revenus fonciers	rien	rien
Revenus exceptionnels	rien	rien
<b>SOMME DES REVENUS PERÇUS SUR L'ANNÉE</b>	Indemnité de délégué perçue	rien

**XII - Événements majeurs ayant affecté la composition de votre patrimoine**

Les événements majeurs ayant affecté la composition du patrimoine depuis la précédente déclaration doivent être déclarés (achats, ventes de biens immobiliers, d'entreprises, de fonds de commerce, de clientèles, de charges ou d'offices, emprunts contractés, successions reçues, donations reçues ou faites, partages suite à divorce) ainsi que les variations de la valeur du patrimoine qui en ont résulté.

NATURE et date des événements	ENTREE DANS VOTRE PATRIMOINE (montant)	SORTIE DE VOTRE PATRIMOINE (montant)	RÉEMPLOI des sommes perçues
<i>rien</i>	<i>rien</i>	<i>rien</i>	<i>rien</i>

## XIII - Observations diverses

Finalisée terminée une demande de détachement par l'exercice  
 des mandats a été faite le 4 Avril 2014 après de mon employeur,  
 Le Président du Conseil Général de Seine St Denis

Il est enfin rappelé que le code pénal punit d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait d'omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine ou de fournir une évaluation mensongère de son patrimoine, et d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait de ne pas communiquer les informations et pièces utiles à l'exercice de la mission de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Peuvent être prononcées, à titre complémentaire de la première de ces peines l'interdiction des droits civiques selon les modalités prévues aux articles 131-26 et 131-26-1 du code pénal, ainsi que l'interdiction d'exercer une fonction publique selon les modalités prévues à l'article 131-27 du même code.

Je soussigné : Tony MARTINS  
 certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 16/6/2014

Signature :

